

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 23 août 2018**

**Avis sur le projet de PLU d'Onnion,
au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU d'Onnion arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Considérant que le projet présente des écarts importants avec le SCoT des Trois Vallées,
Considérant que le travail déjà entamé sur la réduction de la consommation d'espace doit être poursuivi,
Considérant que l'enveloppe urbaine des hameaux doit être rigoureusement circonscrite,
Considérant que la délimitation des zones urbaines prend insuffisamment en compte les possibilités d'assainissement,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet :

- un avis défavorable sur le projet global d'aménagement, un travail approfondi devant être conduit pour circonscire au plus juste l'enveloppe urbaine des hameaux ;
- un avis favorable sur le règlement des zones agricole et naturelle, sous réserve de :
 - * repérer les exploitations agricoles et les chalets d'alpage,
 - * mettre en place un STECAL pour permettre l'extension d'un restaurant d'altitude,
 - * réduire la possibilité d'édifier des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées dans les secteurs sensibles des zones naturelles (Ns, Nals, Nalp),
 - * justifier, dans le rapport de présentation, l'absence d'espaces boisés classés, ou prévoir leur maintien dans certains secteurs.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER